LETTRE INFO

n°94
Mai 2023

Communes forestières du Grand Est

Une association au service des élus

AFFOUAGE : TVA

La TVA est appliquée sur toutes les ventes d'arbres ou de bois appartenant à la commune quelle que soit l'affectation finale donnée au produit de ventes de coupes , et ce, qu'elles soient effectuées par l'Office National des Forêts ou non.

Dans le cas de l'affouage distribué en nature aux habitants, la TVA n'est due, ni sur le montant de la taxe d'affouage éventuellement réclamée par la commune, ni sur la valeur estimée des bois remis.

Lorsque la collectivité décide de vendre l'ensemble ou une partie de l'affouage, la TVA est due sur le produit de la vente si la production moyenne sylvicole de la commune excède 46 000 €.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée : Ventes de bois et travaux sylvicoles

Guide et note sur la TVA réalisés par les COFOR ici.

VOSGES : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de l'Association des Communes forestières Vosgiennes (ACFV) s'est tenue le 4 mai dernier à La Rotonde de Thaon-les-Vosges, elle a rassemblé une centaine d'élus impliqués dans la gestion de leurs forêts communales.

Après la partie statutaire de cette assemblée générale, une table ronde sur le thème « **La forêt communale, un bien d'intérêt général pour un propriétaire : la commune** » a été animée par M. Alain LESTURGEZ, Directeur Général de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR). Elle a permis de mettre en lumière les actions et les problématiques des différents acteurs invités ainsi que des pistes de travail futures.

FRANCE 2030 : SOUTIEN POUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

France 2030 s'inscrit dans la lignée du Plan France Relance. Une enveloppe de 500 millions d'euros a été mise en place pour soutenir la filière forêt-bois, dont 150 millions attribués au renouvellement forestier. Un dispositif similaire à celui du Plan de Relance permet de faire les demandes concernant le renouvellement forestier auprès de l'ONF ou directement auprès des services de l'État.

Le dispositif sera opérationnel en juin, l'ensemble des dossiers de demandes d'aide seront à déposer avant le 31 mai 2024.

MÉTÉO DES FORÊTS

Suite aux incendies qui ont marqué l'été 2022, Météo-France publiera à partir du mois de juin la "météo des forêts". Un dispositif permettant d'alerter et sensibiliser les populations au risque incendie.

Cette carte de prévision présentera à l'échelle départementale le degré du risque incendie grâce à un code couleur allant du vert (faible), au rouge (très élevé), en passant par le jaune (modéré) et orange (élevé).

DSF : BILAN 2022

Comme chaque année, le Département de la Santé des Forêts (DSF) a réalisé son bilan présentant la situation sylvo-sanitaire régionale de l'année écoulée.

2022 a été marquée par des coups de chaleurs et de sécheresse, cette année a été enregistrée comme « l'année la plus chaude enregistrée depuis l'histoire de la météorologie nationale ». Cette quatrième année d'aléas climatiques en cinq ans a impacté toutes (ou presque) les essences régionales.

Cliquez ici pour accéder au bilan annuel 2022 du DSF.

Union Régionale des Communes forestières du Grand Est
80 boulevard Maréchal Foch - 54520 LAXOU - 03.83.28.95.24 - grandest@communesforestieres.org
www.communesforestieres-grandest.org ou www.fncofor.fr - Suivez-nous sur : Communes forestières du Grand Est